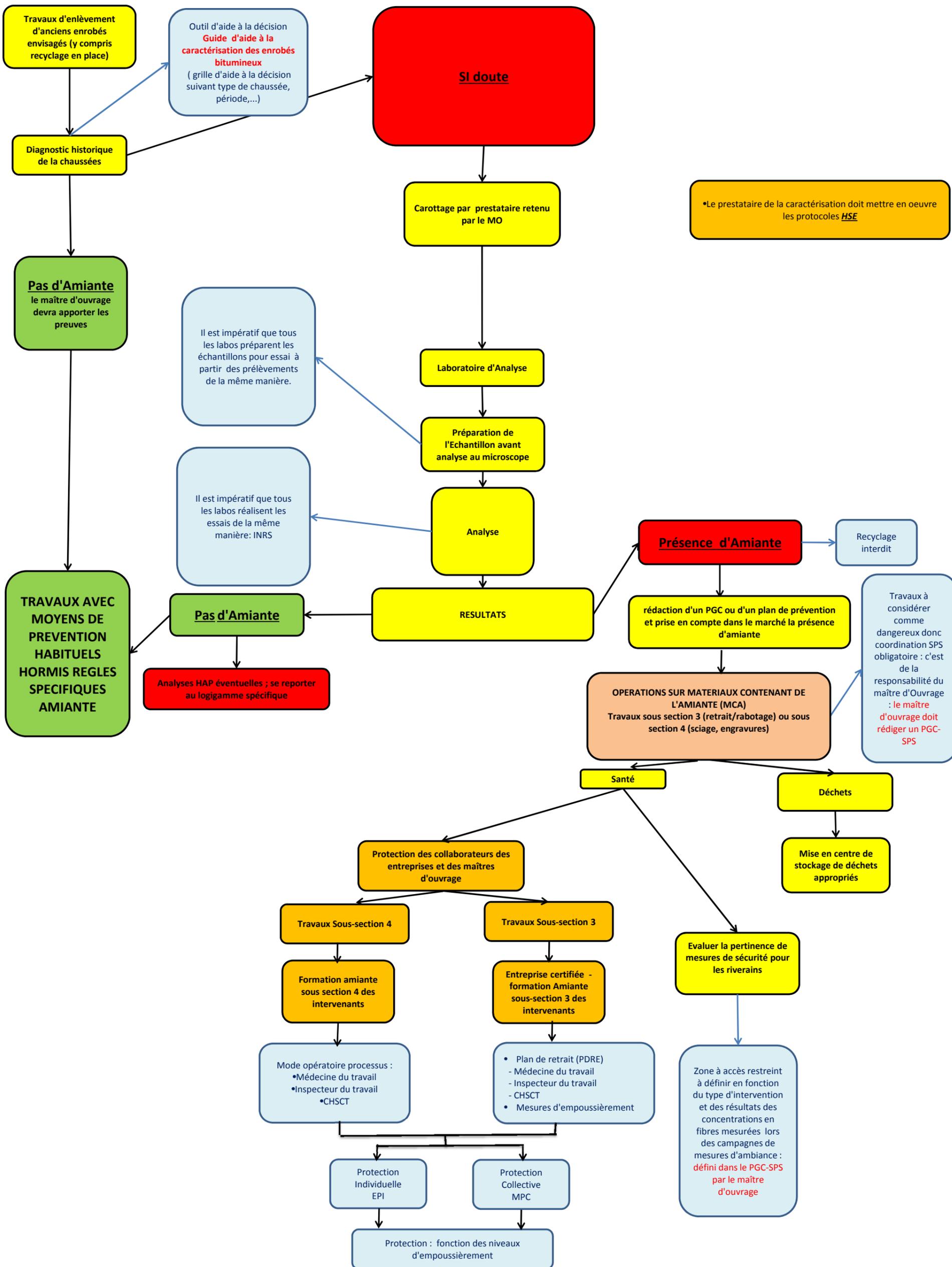


**ANNEXE G-1 du Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux**  
**LOGIGRAMME DE GESTION DE LA PROBLEMATIQUE AMIANTE LORS DE TRAVAUX SUR ENROBES**

Légende : Responsabilités maître d'ouvrage Responsabilités Entreprise Doc support, travaux à réaliser ou décision à prendre (responsabilité précisée dans le logigramme)



Le prestataire de la caractérisation doit mettre en oeuvre les protocoles HSE

Il est impératif que tous les labos préparent les échantillons pour essai à partir des prélèvements de la même manière.

Il est impératif que tous les labos réalisent les essais de la même manière: INRS

Travaux à considérer comme dangereux donc coordination SPS obligatoire : c'est de la responsabilité du maître d'Ouvrage : le maître d'ouvrage doit rédiger un PGC-SPS

Zone à accès restreint à définir en fonction du type d'intervention et des résultats des concentrations en fibres mesurées lors des campagnes de mesures d'ambiance : défini dans le PGC-SPS par le maître d'ouvrage